

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2022	063	11
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 8 décembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520 Jean-Claude Moulin sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 8 décembre 2022	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27	M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, M. LAURENT, M LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 22	<u>Absents représentés</u> : MME ROCH par M. MATT et M. MONROIG par MME DELAVOIX
VOTANTS : 24	<u>Absents excusés</u> : MME CHARREAU, M. BETTI et MME TISSOT
	MME MARY a été élue secrétaire de séance.

DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur Matt expose à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Il précise qu'elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et les communes et communauté d'agglomération d'un territoire (ex CCA)

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Ce diagnostic partagé a été réalisé en recensant des données froides : données de l'ensemble des communes participantes (CAF, INSEE, ...) ainsi que des données chaudes par le biais : du diagnostic élaboré dans le cadre des Projets Educatifs De Territoire; du projet social des Centres Sociaux ; des Analyses des Besoins Sociaux.

Il ajoute que pour ce faire 4 thématiques ont été définies par la CAF et pour chacune d'entre elle, des objectifs stratégiques ont découlés de ce diagnostic.

- Accès aux droits :
Développer les démarches proactives d'information et d'accompagnement et renforcer les approches du type « aller vers »
Renforcer l'inclusion numérique en direction des familles
- Petite-enfance :
Maintenir et développer l'offre petite enfance sur le territoire
Valoriser les métiers de la petite enfance
Faire évoluer les modalités d'accompagnement et de soutien à la parentalité
- Enfance :
Adapter l'offre d'accueil péri et extra-scolaire en prenant en compte la mutation du public
Maintenir l'accueil des enfants porteurs de handicap à l'échelle des communes
- Jeunesse :
Consolider et développer l'animation socio-culturelle des centres sociaux du territoire
Soutenir et développer les actions en direction des familles



Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse le 28 novembre 2022 et la commission des finances le 7 décembre 2022,

VU l'échéance du contrat enfance jeunesse au 31 décembre 2022

VU la non reconduction des contrats enfance jeunesse et leur remplacement par une convention territoriale globale

VU les objectifs stratégiques définis

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne a validé le diagnostic préalable à la construction de la convention territoriale globale.

CONSIDERANT que la convention territoriale globale sera présentée à ces mêmes commissions avant la signature courant mars 2023.

CONSIDERANT que cette convention a pour objet de cadrer les financements par la CAF, et conditionne le versement de la prestation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 15/12/22
et de la publication le : 15/12/22
Le Maire



Edouard MATT



**Pour extrait conforme,
Le maire d'Egly**

Edouard MATT